

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 21 juillet 2023 à 9h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, Mme Alyssa Leblanc, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème, M. Jean-Maurice Daoust

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

---

#### **2023-07-21-437**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

QUE l'assemblée soit ouverte à 9h00.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

#### **2023-07-21-438**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

1. Ouverture de la séance; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Autorisation de signature d'entente; (d.j.) ®
4. Dépôt résolution de la Commission municipale pour l'embauche d'un contremaitre; ®
5. Démission du contremaitre;
6. Fermeture de l'assemblée. ®

#### **2023-07-21-439**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QU'UNE entente a été conclue, hors cours, dans le dossier de l'employé 02-0033;

CONSIDÉRANT QUE le tribunal administratif du travail demande qui sera le signataire au dossier;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de nommer le maire Monsieur Pierre Poirier, ainsi que la directrice générale par intérim, Madame Jacinthe Murphy, à signer ladite entente;

QUE l'entente est une entente de transaction et quittance finale sans recours;

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2023-07-21-440**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE – EMBAUCHE  
CONTREMAITRE**

CONSIDÉRANT QUE, le 21 avril 2023, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a pris la décision d'assujettir la Municipalité du canton de Godmanchester au contrôle de la Commission municipale du Québec pour ses décisions en matière de ressources humaines, conformément à l'article 46.2 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, chapitre C-35);

CONSIDÉRANT QU'il y avait un poste de contremaître à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'au terme d'un affichage, cinq candidatures ont été reçues par la direction générale de la Municipalité et qu'un comité de sélection formé d'élus, de la directrice générale par intérim et d'un membre de la Commission s'est rencontré et recommande l'embauche de monsieur Stephen Hayter;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'embaucher monsieur Stephen Hayter, au poste de contremaître, selon les modalités inscrites sur la résolution 2023-003 de la Commission municipale du Québec.

Le maire n'ayant pas voté

**DÉMISSION DU CONTREMAITRE**

QUE la directrice générale par intérim a reçu verbalement la démission du contremaître, Monsieur Stephen Hayter, mardi le 18 juillet 2023.

**2023-07-21-441**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

Fermeture de l'assemblée à 9h30  
ADOPTÉE

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim